

## TRANSPORTS - MOBILITE

### Délibération n°139-2016 : Motion concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne D du RER.

Pour rappel, la CCVE a délibéré en date des 29 septembre 2009 et 19 février 2013 pour s'opposer aux orientations du schéma directeur du RER D validé par le STIF le 8 juillet 2009.

La CCVE :

- ✓ s'opposait aux mesures telles que prévues dans le schéma de principe adopté par le STIF pour le RER D et induisant un rallongement du temps de trajet des usagers Val d'Essonniens ;
- ✓ demandait à ce que d'autres solutions soient étudiées par la SNCF et le STIF afin d'améliorer concrètement le temps de parcours des usagers de la branche Malesherbes/Corbeil ;
- ✓ demandait à être associée pleinement aux solutions à engager par la SNCF et le STIF pour améliorer ce service.

Malgré de nombreuses interventions des élus essonniens notamment, la SNCF n'avait pas fait de nouvelles propositions dans le cadre de ce schéma directeur du RER D.

Néanmoins, lors de l'année 2016, des études complémentaires pour l'amélioration de l'offre de la ligne D du RER ont été présentées dans le cadre de réunions de concertation avec les élus, les associations d'usagers de la ligne D du RER et le STIF.

Ces projets d'amélioration de la ponctualité de la ligne RER D ont été présentés aux élus et Val d'Essonniens lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 05 décembre 2016 à l'espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne. Cette réunion a été organisée conjointement par les communes de Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecy et relayée par la Communauté de Communes auprès de l'ensemble de ses conseillers au titre de sa compétence Transports.

Ainsi, le directeur de la ligne D du RER de la SNCF est venu exposer le projet d'amélioration de la ponctualité de la ligne RER D sur la branche Malesherbes/Corbeil à l'horizon 2019.

Ce projet se décompose en 3 étapes :

- ✓ 2019 : simplification de la structure au sud de la ligne, avec la mise en place d'une « antenne » pour la ligne Malesherbes/Corbeil avec :
  - Une amélioration de la qualité des dessertes et des correspondances « quai à quai » au niveau de la gare de Juvisy-sur-Orge ;
  - l'introduction d'un matériel roulant neuf ;
  - l'élargissement de la pointe du soir sur la branche Malesherbes.
- ✓ 2021 : mise en service de rames neuves sur la ligne RER D ;
- ✓ 2025 : mise en place d'une nouvelle signalisation « NExTEO » permettant le passage de 20 trains à l'heure au lieu de 16 actuellement.

Suite à la présentation de ce projet d'amélioration de la ponctualité à l'horizon 2019, il apparaît donc urgent que la CCVE intervienne à nouveau pour s'opposer à :

- ✓ la dégradation des conditions de déplacement des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil, avec une correspondance supplémentaire à la gare de Juvisy-sur-Orge ;
- ✓ l'absence de proposition de solutions alternatives, comme des liaisons directes entre Corbeil-Essonnes et Paris, ainsi que des travaux de décroisement des flux de Corbeil supprimant les conflits de circulation.

De ce fait, ce nouveau projet :

- ✓ n'améliorerait pas les temps de parcours des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil,
- ✓ rajouterait une correspondance supplémentaire aux voyageurs Val d'Essonniens, qui viendront une nouvelle fois se rajouter aux problèmes de ponctualité récurrents des RER de la ligne D.

En conséquence de quoi,

**Vu** le projet d'amélioration de la ponctualité de la ligne RER D sur la branche Malesherbes/ Corbeil à l'horizon 2019 présenté par la SNCF le 05 décembre 2016,

**Vu** la délibération relative à la motion prise par la Communauté de Communes du Val d'Essonne en date du 29 septembre 2009 pour s'opposer aux aménagements de la ligne RER D sur la branche Malesherbes/ Corbeil qui ont induit un rallongement des temps des trajets des Val d'Essonniens, et pour demander la recherche de nouvelles solutions par le STIF et la SNCF pour améliorer le service du RER D,

**Vu** la délibération relative à la motion prise par la Communauté de Communes en date du 19 février 2013 réitérant son opposition aux aménagements prévus de la ligne D du RER à partir de décembre 2013, comme annoncés dans le schéma directeur du RER D, avec la desserte de nouveaux arrêts entre Villeneuve Saint-Georges et Paris, rallongeant le temps de parcours des habitants de la Grande Couronne, et sa demande pour de nouvelles solutions par la SNCF et le STIF afin d'améliorer la desserte de la Grande Couronne, avec des trains directs sur Paris depuis Juvisy-sur-Orge ou Corbeil-Essonnes sur la ligne Malesherbes, ainsi que le renforcement de la fréquence des trains,

**Considérant** que les mesures proposées par la SNCF et le STIF ne répondent pas aux attentes des élus et des usagers de la ligne D du RER.

**Considérant** que les modalités de mise en œuvre de ce projet d'amélioration de la ponctualité seront effectives à l'horizon 2019.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après avoir entendu l'exposé du Président,**  
**Après avoir délibéré,**

**REITERE** son opposition aux aménagements prévus par la SNCF et le STIF sur le RER D qui pénalisent les temps de parcours des habitants du Val d'Essonne sur la branche Malesherbes/ Corbeil de la ligne D du RER.

**REITERE** sa demande pour que de nouvelles solutions puissent être étudiées par la SNCF et le STIF, afin d'améliorer la desserte de la ligne Malesherbes/Corbeil avec des trains directs sur Paris depuis Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge.

**DEMANDE** que des travaux soient réalisés sur le Nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes, afin de permettre le décroisement des flux de Corbeil et supprimer les conflits de circulations.

**DEPLORE** à nouveau le peu de prise en compte de la desserte de la branche Malesherbes/Corbeil sur la ligne D du RER.